Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/223

D: 085-248500563-20230314-2023CC 03 024-DE

Département : VENDEE Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_03_024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h00, le Conseil de En exercice : Communauté s'est réuni à MAILLE, en session ordinaire sous la Présidence de

Titulaires : 38 Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 7 mars 2023

- Titulaires : 31 - Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir: 4

Votants: 36

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID: 085-248500563-20230314-2023CC 03 024-DE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

EXCUSÉS:

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET: MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LE REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVENANT N°1 AU LOT N°10

Monsieur le Président expose qu'un avenant doit être conclu avec la SARL VEQUAUD Bernard de Nalliers, titulaire du lot n°10, « Peinture », du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2022CC_05_104 approuvant les marchés de travaux pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes,

Considérant que le lot n°10 « Peinture » du marché cité ci-dessus, a été attribué à la SARL VEQUAUD Bernard de Nalliers (85570).

Considérant qu'un avenant doit être conclu avec la société titulaire de ce lot, afin de d'intégrer des prestations supplémentaires liées au retrait des radiateurs dans l'existant, engendrant des retouches (rebouchage, raccords de peinture, toile de verre),

Considérant que l'ensemble représente une plus-value de 1 610 € HT, soit 1 932 € TTC,

Considérant que le montant initial du marché pour ce lot n°10 était de 11 058.69 € HT, soit 13 270.43 € TTC,

Considérant que le nouveau montant du marché suite à cet avenant se chiffre à 12 668.69 € HT, soit 15 202.43 € TTC,

Considérant que cet avenant représente une plus-value de 14,56 %,

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver l'avenant n°1 avec la SARL VEQUAUD Bernard de Nalliers, titulaire du lot n°10 « Peinture » du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, tel que présenté ci-dessus.
- De l'autoriser à procéder à sa signature.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023 52 Publié le 24 to 3/2023 52 L

ID: 085-248500563-20230314-2023CC_03_024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°1 avec la SARL VEQUAUD Bernard de Nalliers, titulaire du lot n°10 « Peinture » du marché pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, tel que présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature dudit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 14 mars 2023

Le Président,

Michel BOSSARD

La secrétaire de séance

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023 52 LO

ID: 085-248500563-20230314-2023CC_03_024-DE